

AVIS D'ÉLECTION

Montréal, 12 Novembre 2024

MISE EN CANDIDATURE

Les postes de quatre (4) administrateur seront en élection en 2024 **pour des mandats de deux (2) ans**. Si ce rôle vous intéresse, merci de nous en faire part en complétant le formulaire de mise en nomination (au bas de cet avis).

IMPLICATION DEMANDÉE :

- La participation active à six (6) rencontres du conseil d'administration et une assemblée générale par année est requise ;
- La participation aux travaux d'au moins un (1) comité relevant du conseil d'administration est fortement recommandée.

Rôle du membre du conseil d'administration

- S'assurer que la mission, les valeurs et la vision de l'organisme se concrétisent dans les pratiques de Taekwondo dans la province ;
- S'assurer de répondre aux besoins des membres et de prendre toute décision dans leur intérêt ;
- Déterminer les orientations et les priorités stratégiques, adopter un plan stratégique et un budget et effectuer le suivi ;
- Veiller à ce que l'organisme soit géré de façon saine et prudente et qu'il respecte les encadrements en matière de gestion des risques et de conformité ;
- Voir au respect des lignes directrices et des encadrements en matière de gouvernance et veille au respect du code de conduite et d'éthique.

PROFIL DE CANDIDATURE RECHERCHÉE POUR LES ADMINISTRATEURS :

La description des compétences et expériences présentes et manquantes au sein du conseil d'administration.

- Deux (2) administrateurs, devront répondre à la notion « d'administrateurs indépendant » et une (1) administratrice (femme) parmi les administrateurs à élire,
- Secrétariat dans un OBNL
- Collecte de fonds et génération de revenus
- Compatibilité et gestion financière
- Droit OU Ressources humaines
- Expérience dans les OBNL ou Conseil d'administration d'une organisation

AUTRES INFORMATIONS :

- Date d'entrée en fonction : fin octobre 2024 (lors de l'assemblée générale annuelle)
- Mandat de deux (2) ans
- Lieu des réunions : Webconférence (Zoom) et parfois en présentiel

DÉFINITION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT :

« ART. 29 ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Afin d'être reconnu comme administrateur indépendant, l'administrateur ne doit pas avoir été élu afin de représenter un dojang ou une association régionale membre de la corporation, il ne doit pas être un administrateur, un gestionnaire ou un membre du personnel d'un dojang ou d'une association régionale membre de la corporation. L'administrateur ne doit pas être un entraîneur ou un officiel. L'administrateur ne doit pas être un athlète participant à des compétitions nationales ou internationales et il ne doit pas être parent d'un athlète ou d'un entraîneur d'une équipe provinciale sous l'autorité de la corporation. »

TRANSMISSION DU FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Vous pouvez transmettre votre formulaire de mise en candidature, CV ainsi qu'une courte lettre de présentation expliquant vos motivations à siéger comme administrateur ou administratrice à l'attention du comité d'élection à l'adresse courriel suivante : info@taekwondo-quebec.ca

Tous les formulaires et documents de mise en candidature doivent être reçus par courriel, avant le 21 Novembre 2024.

Documents et formulaires:

[Avis d'élection et formulaire de mise en nomination](#)

[Procédure d'élection](#)

[Déclaration Conflit d'intérêt](#)

L'avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle de la corporation suivra sous peu.

Merci

Administration de Taekwondo Québec